

DECRET N° 2014-610 DU 9 OCTOBRE 2014

REPUBLIQUE DU BENIN

-----&&-----

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

portant nomination à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur Lilian THURAM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°681/PR/DC/SP-C du 27 juin 2014 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;



DECRETE :

Article 1er : est nommé à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du vendredi 28 mars 2014, date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur Lilian THURAM, Ancien Footballeur International en visite officielle au Bénin.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

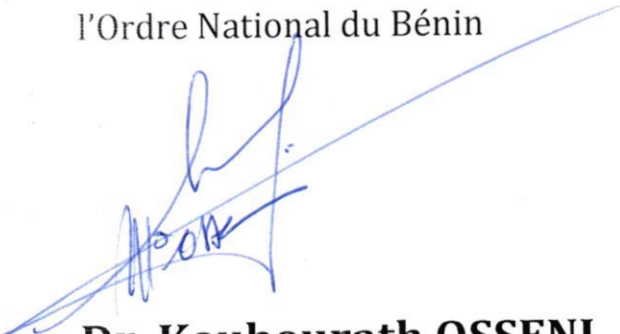
Fait à Cotonou, le 09 octobre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTRES 27 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE-DCC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT- 3 - BN- DAN- ONIP 3 - UNB - FASEG -ENA - 3 - JORB 2 - INTERESSE 01.